

## FICHE TARIFAIRE : CPGE

Demande de réinscription à la demi-pension  
**FORFAIT : période du 6 mai au 28 juin, inclus**

Cette demande est à **remplir UNIQUEMENT EN CAS DE CHANGEMENT DE FORFAIT** ou DE REGIME (élève choisissant de devenir EXTERNE).

*SANS DEMANDE DE CHANGEMENT : RECONDUCTION AUTOMATIQUE DES FORFAITS EXISTANTS LORS DE LA PERIODE PRECEDENTE*

Mme  et (ou) M.  .....

Adresse.....

Adresse mail (obligatoire) : .....

Téléphone domicile ou portable ou professionnel : .....

Nom et prénom de l'**étudiant (e)** .....

Classe..... son mobile : .....

- Sollicite l'EXTERNAT : oui  non

- Modifie le forfait à 5 jours

- Modifie le forfait à 4 jours fixes : lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi

- Modifie le forfait à 3 jours fixes : lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi

**Les jours sont fixes et non modifiables en cours de période, choisissez-les minutieusement et respectez-les.**

Le règlement, accompagné éventuellement de la fiche tarifaire, est à envoyer par courrier (Service demi-pension, 14 rue CHARLEMAGNE 75004 PARIS) ou à déposer dans la boîte aux lettres située bâtiment F au 2<sup>ème</sup> étage, **vous avez jusqu'au 9 mai au matin pour régler** vos frais de restauration.

Au-delà de cette date, les modifications ne pourront être enregistrées.

### TARIFS CPGE 1<sup>ère</sup> année - du lundi 6 mai au vendredi 28 juin 2019

Forfait		5 jours	4 jours	3 jours
Prix unitaire	Tranche	33	31	24
1,20	A	39,60 €	37,20 €	28,80 €
1,40	B	46,20 €	43,40 €	33,60 €
1,60	C	52,80 €	49,60 €	38,40 €
1,80	D	59,40 €	55,80 €	43,20 €
2,00	E	66,00 €	62,00 €	48,00 €
2,20	F	72,60 €	68,20 €	52,80 €
2,40	G	79,20 €	74,40 €	57,60 €
2,70	H	89,10 €	83,70 €	64,80 €
3,20	I	105,60 €	99,20 €	76,80 €
3,70	J	122,10 €	114,70 €	88,80 €

### TARIFS CPGE 2<sup>ème</sup> année - du lundi 6 mai au vendredi 28 juin 2019

**Paiement à la prestation** : venir préalablement acheter des repas pour les jours concernés au prix de 4 € (Quatre euros le repas). Sans crédit sur la carte, pas d'accès à la restauration..

Signature(s) du ou des parent(s) :

## TRES IMPORTANT

**En raison des jours fériés**, et avant de régler la demi-pension, vérifiez la conformité du montant à régler, en vous connectant à votre compte en ligne (si vous avez un solde positif dû à un trop-perçu, il convient de le déduire du montant forfaitaire trimestriel correspondant à votre tarif).

Vos identifiants et mot de passe vous ont été transmis par mail en début d'année scolaire, une version papier a été envoyée aux familles dont les mails se sont révélés être invalides (si vous ne trouvez pas notre mail dans votre « Boîte de réception », vérifiez dans les « indésirables » et « spam »).

A RETENIR : Les règlements par **chèque** sont à rédiger à l'ordre de l' « Agent comptable du LYCEE Charlemagne », le **paiement en ligne** sera disponible à compter des vacances d'avril 2019, les règlements en **espèces** seront remis exclusivement au service Intendance situé au 14 rue Charlemagne bâtiment F, tous les matins hormis le samedi.

Bien préciser les nom et prénom de l'élève ainsi que sa classe, au dos du chèque (en haut à gauche).

Les retards de règlement occasionnant de nombreux dysfonctionnements pour l'établissement, il vous est demandé de respecter le délai indiqué.

La Gestionnaire comptable

Le Proviseur

J. BELLIDOR-MOISE

J-L GUERET

Les familles qui le souhaitent peuvent solliciter une aide financière, le dossier est à imprimer à partir d'une publication sur **ProNote 2018** intitulé « Aide sociale : Dossier », et à rendre au service Intendance du Lycée, cette demande est à renouveler chaque trimestre.

Adresse mail de la demi-pension :

[dpcharlemagne@gmail.com](mailto:dpcharlemagne@gmail.com)

*Bien indiquer dans l'objet du mail les nom et prénom de l'élève concerné.*